

# Employer un verbe à l'impératif présent

---

## Fiche

• Pour exprimer **un ordre, un conseil, une interdiction**, on emploie le mode impératif.

Ex. : *Arrêtez-vous ! - Laisse passer les personnes âgées.*

• Un verbe à l'impératif n'a **pas de sujet exprimé** ; il ne se conjugue qu'à trois personnes.

• 2<sup>e</sup> personne du singulier : *Raconte des histoires !*

• 1<sup>er</sup> personne du pluriel : *Racontons des histoires !*

• 2<sup>e</sup> personne du pluriel : *Racontez des histoires !*

• À l'impératif, **les verbes du 1<sup>er</sup> groupe ne prennent pas d's** à la 2<sup>e</sup> personne du singulier. Le verbe *aller* s'écrit également sans *s*.

Ex. : *Va te changer !*